

**DÉLIBÉRATION N°2022-63 : Approbation du Budget initial de l'exercice 2023**

**Vu** le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte et notamment son article 17 ;

**Vu** le décret n°2012-1246 modifié du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable et notamment ses articles 175, 176 et 177 ;

**Vu** l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

**Vu** le règlement intérieur du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte ;

Considérant que :

Les 19 membres en exercice du Conseil d'administration et de recherche ont été valablement convoqués en vue d'approuver le budget initial de l'exercice 2023 ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration et de recherche approuve à l'unanimité le budget initial de l'exercice 2023 selon les dispositions suivantes :

**Article 1**

Le Conseil d'administration et de recherche du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte vote les autorisations budgétaires suivantes\* :

- Plafond global des emplois : 127 ETPT dont :
  - 115 sous plafond Etat (titre 2 et titre 3)
  - 12 hors plafond (ressources propres)
- 9 839 663€ pour les autorisations d'engagement dont :
  - 1 864 023€ de dépenses de personnel
  - 4 494 759€ de dépenses de fonctionnement
  - 3 480 881€ de dépenses d'investissement
- 9 821 663€ pour les crédits de paiement dont :
  - 1 864 023€ de dépenses de personnel
  - 4 476 759€ de dépenses de fonctionnement
  - 3 480 881€ de dépenses d'investissement
- 9 861 101€ de prévisions de recettes
- 39 439€ de solde budgétaire excédentaire

\* Les montants sont présentés sans les centimes et arrondis à l'euro supérieur.

**Article 2**

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- 39 439€ de variation de trésorerie
- 3 071 120€ de résultat patrimonial
- 3 521 120€ de capacité d'autofinancement
- 40 239€ de variation de fonds de roulement

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombres de votants (présents et représentés)	13
Membres en exercice	19	Nombres de membres représentés	2
Quorum physique (budget)	10		
Nombre de pouvoirs	2		

Votants	13	Pour	13	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	--------	---

Délibération adoptée à l'unanimité

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Note de présentation de l'ordonnateur
- Budget initial 2023 du CUF de Mayotte

Fait à Dombeni, le 30 novembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration et  
de recherche du CUF

Anraati COMBO

Le directeur du CUF



Aurélien SIRI

\* Les montants sont présentés sans les centimes et arrondis à l'euro supérieur.

<p>Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le :</p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le : 30/11/22</p> <p><b>Secrétaire Générale d'Académie adjointe Directrice du pôle Expertise et Services</b></p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant la réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p> <p><b>Tatiana DELEVOYE</b></p>
<p>Classée au registre des délibérations du Conseil d'administration et de recherche, consultable au secrétariat de Direction du CUFR de Mayotte. Document mis en ligne le :</p>	

## **NOTE DE PRESENTATION**

### **BUDGET INITIAL 2023**

Le budget initial 2023 a été co-construit par l'actuel directeur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche (CUFR) de Mayotte et le futur directeur élu le 31 octobre 2022, en prenant en considération les remontés des départements, pôles et services dans le cadre du dialogue budgétaire ainsi que les consommations des enveloppes budgétaires attribuées pour l'exercice 2022.

Le budget initial 2023 s'appuie sur la lettre-circulaire conjointe de la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) et de la Directrice des affaires financières en date du 10 novembre 2022 portant sur la préparation des budgets initiaux pour l'exercice 2023. Il intègre les éléments liés à la pré-notification des moyens alloués en 2022, la notification intermédiaire de la subvention pour charge de service public 2022 allouée par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), ainsi que l'allocation au CUFR de 30 526 euros au titre du premier versement du fonds de compensation du surcoût énergétique. Cette allocation sera intégrée à la notification définitive de l'exercice 2022, qui nous parviendra en décembre. Le projet de budget initial 2023 intègre également l'impact budgétaire lié au contexte de crise sanitaire. Cette dernière a modifié l'exécution des deux derniers budgets et elle influera de nouveau sur le prochain exercice (notamment l'acquisition de PC et clés 4G à destination des étudiants).

Nous constatons que les garanties données par le gouvernement au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche quant à la pérennisation des dotations et moyens accordés, se traduisent dans la réalité depuis plusieurs années. La construction du budget 2023 tient compte des dotations obtenues.

Le projet de budget 2023 du CUFR s'inscrit dans un contexte où l'insuffisance des locaux disponibles limite les perspectives de développement du CUFR, en termes de diversification de l'offre de formation (ouverture de nouvelles licences et de masters complétant les licences existantes), de renforcement de l'activité de recherche (avec de nouveaux espaces spécifiquement dédiés à la recherche scientifique) et de développement de la vie étudiante (espace d'études et pour les associations étudiantes).

Aussi, la maîtrise sur l'exercice 2023 de certaines charges de fonctionnement apparaît incontournable : viabilisation, entretien et fonctionnement immobiliers, missions, dépenses en personnel principalement. Les économies potentiellement dégagées doivent permettre non seulement d'équilibrer le budget au vu des prévisions de recettes attendues, mais également de dégager des marges de manœuvre pour certaines actions prioritaires.

Le CUFR doit par ailleurs continuer à conserver une assise financière solide – et donc un niveau de fonds de roulement suffisant – pour préserver une politique d'investissement dans le domaine immobilier, pour faire face aux événements imprévus (par ex. hausse du coût de l'énergie) et pour satisfaire à certains engagements comme la mobilisation des fonds européens dans le cadre de la coopération régionale (programme INTERREG), l'intégration de la future Technopole de Mayotte portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Mayotte, la mise en place de la plate-forme Pôle de recherche en écologie marine de Mayotte (PREMM), les appels à projets dans le domaine de la recherche et le cofinancement de contrats doctoraux...

Le budget 2023 est réparti en fonction des objectifs stratégiques inscrits dans son 1<sup>er</sup> contrat d'établissement. Le contrat d'établissement 2020-2025, adopté par le Conseil d'administration le 22 juin 2021, laisse entrevoir les 11 priorités suivantes pour le budget 2023 :

1. la préparation de l'évolution institutionnelle du CUFR (EPA) en Institut national universitaire (EPSCP) annoncée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 par la Ministre de l'ESRI,
2. la poursuite de la stratégie de développement du CUFR, en matière de formation et de recherche, répondant aux besoins du territoire,
3. la mise en œuvre des objectifs de politique publique, résultant notamment de la loi « ORE », du déploiement de la loi de programmation pour la recherche, de la loi de transformation de la fonction publique et du Plan de relance de l'économie française,
4. l'amélioration des conditions d'études des usagers et de travail des personnels, ainsi que la mise en œuvre de mesures sociales et d'actions en faveur de la réussite étudiante,
5. la maîtrise de la masse salariale avec la prise en charge par le CUFR de la gestion et du paiement des heures complémentaires et la poursuite de la politique de recrutement, de cddéisation et de titularisation des personnels contractuels sur des postes permanents initiée depuis quatre ans maintenant,
6. la consolidation de la dotation budgétaire de la formation,
7. la pérennisation de la dotation « socle » de l'unité budgétaire « Recherche » actée lors de sa création, encourageant la productivité des enseignants-chercheurs et soutenant la recherche inter ou pluridisciplinaire, avec pour objectifs de favoriser la dynamique de projets de recherche portés par le CUFR, permettant non seulement de développer des ressources contractuelles propres mais aussi d'accroître la visibilité de la recherche du CUFR,
8. la maintenance lourde du bâtiment principal, le projet d'extension immobilière du CUFR sur le site actuel financé par le Contrat de convergence et de transformation du Département de Mayotte et les travaux de rénovation énergétique du bâtiment principal au titre du Plan de relance,
9. le développement des ressources et outils informatiques pour faciliter le travail des personnels administratifs et accompagner les enseignants et enseignants-chercheurs dans le développement des initiatives pédagogiques et de l'hybridation des enseignements, et plus largement la transformation numérique de l'établissement amorcée par le projet « X-MEM »,
10. le développement de la mobilité internationale (via Erasmus+ notamment) en vue de faciliter l'insertion et l'employabilité des étudiants du CUFR et de positionner le CUFR de Mayotte comme un acteur clé de la sous-région,
11. l'élaboration d'une stratégie de communication, interne et externe, lui permettant d'améliorer son image, sa visibilité et son attractivité.

## **LA TRAJECTOIRE FINANCIÈRE DU CUFR POUR 2023 :**

Le budget 2023 restera, comme le budget de 2022 contraint par des exigences budgétaires fortes dans cette période de forte inflation où tous les prix augmentent. Il s'appuie aussi sur des actions fortes et stratégiques pour le CUFR notamment le lancement des travaux d'extension, la poursuite de l'élaboration du schéma directeur immobilier (SDI) et du schéma directeur du numérique (SDN) et la modernisation du système d'information.

Le budget 2023 intègre également les différents projets obtenus par l'équipe du CUFR.

- ❖ Pour 2023, comme pour 2022, la CVEC collectée par le CUFR sera destinée à l'accueil et à l'accompagnement des étudiants, à l'équipement informatique des étudiants et au renforcement de l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif, des actions de prévention et d'éducation à la santé.
- ❖ Dans le cadre de l'attribution des moyens de fonctionnement, les dotations ne sont pas assises sur une reconduction systématique des dotations antérieures mais sur la base d'un dialogue de gestion.
- ❖ Pour les missions de formation, 2023 verra probablement l'entrée la mise en place de l'hybridation de certains cours. La maîtrise de la masse salariale des heures complémentaires est un enjeu pour l'établissement.
- ❖ S'agissant de la recherche, les engagements pris depuis plusieurs années concernant la politique des moyens seront maintenus pour 2023. Ainsi, 10% de la subvention pour charges de service public sont consacrés aux crédits de la recherche.

Le budget initial sera soumis à l'approbation du conseil d'administration du CUFR qui se tiendra le mercredi 30 novembre 2022.

Les autorisations budgétaires soumises au vote du conseil d'administration s'élèvent à :

- **9 839 663 €** pour les autorisations d'engagement (5 439 184 € en BR2/2022)
- **9 821 663 €** pour les crédits de paiement (7 243 687 € en BR2/2022)
- **9 861 101 €** pour les recettes (7 124 268 € en BR2/2022)
- un solde budgétaire Excédentaire de **39 439 €** (119 419 € en BR2/2022)

Le solde budgétaire excédentaire de **39 439 €** correspond à l'écart entre les CP inscrits au budget et les prévisions de recette et comprend les restes à payer sur l'exercice 2022 ainsi que le solde des conventions pluriannuelles qui emportent nécessairement un décalage de trésorerie. Il représente également un solde intermédiaire de trésorerie reflétant le flux de trésorerie généré par l'activité de l'établissement.

### **I – LE DOCUMENT BUDGETAIRE :**

Le document budgétaire est élaboré en mode GBCP et présenté cette année sous le format actualisé par le recueil des règlements budgétaires des organismes (RRBO arrêté du 26 juillet 2019) commun à tous les établissements publics soumis à la comptabilité budgétaire. Certains tableaux comportent des colonnes supplémentaires intégrant le dernier budget voté (BR).

Cette construction budgétaire prévoit une comptabilité budgétaire d'engagement et un budget de caisse, autonome de la comptabilité générale et renforce la vision pluriannuelle des activités du Centre Universitaire à travers des autorisations des engagements

La présente note de présentation répondant aux standards de la GBCP rappelée par la circulaire « opérateurs » comprend les tableaux budgétaires soumis au vote ou présentés pour information et les annexes destinées à éclairer les administrateurs et les autorités de tutelle sur la fiabilité et la sincérité des prévisions budgétaires.

- Les tableaux des autorisations budgétaires et portant sur la limitative :
  - ✓ Tableau n°1 des autorisations des emplois par catégorie et par type de financement soumis au vote indiquant un plafond ne pouvant être dépassé présenté en équivalent temps plein travaillé. Deux autres tableaux sont présentés pour information afin de disposer d'une vision d'ensemble des enjeux relatifs aux emplois au sein de l'établissement, tableau de suivi des emplois et suivi des dépenses de personnel.
  - ✓ Tableau n°2 des autorisations budgétaires par grande enveloppe (fonctionnement, personnel et investissement) fixant la limite supérieure des dépenses décaissables et l'estimation des recettes encaissables.
  - ✓ Tableau n°3 des autorisations budgétaires par destination en dépenses et par origine en recettes permet en interne de piloter l'activité et de structurer le dialogue de gestion avec les services.
  
- Les tableaux présentant les grands équilibres financiers :
  - ✓ Tableau n°4 présentant l'équilibre financier et intégrant les opérations de trésorerie non budgétaires donnant lieu à décaissements et encaissements.
  - ✓ Tableau n°5 des opérations non budgétaires pour compte de tiers pour information.
  
- Les tableaux permettant une vision pluriannuelle des principales opérations et d'analyser la soutenabilité, présentés pour vote et information :
  - ✓ Tableau n°6 de situation patrimoniale déterminant les conditions d'équilibre du budget (soumis au vote à l'exception de l'analyse de la trésorerie qui est indiquée à titre informatif).
  - ✓ Tableau n°7 de présentation du plan de trésorerie.
  - ✓ Tableau n°8 des opérations liées aux recettes fléchées. Approche pluriannuelle des recettes fléchées et de leur utilisation en dépenses
  - ✓ Tableau n°9 des opérations pluriannuelles.
  - ✓ Tableau n°10 tableau de synthèse budgétaire et comptable

## II – LES RECETTES

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des effectifs des étudiants inscrits en 1<sup>er</sup> cycle (hors DU et périmètre INSPE) et du montant de la subvention pour charge de service public depuis l'ouverture du CUFR à la rentrée 2012 :

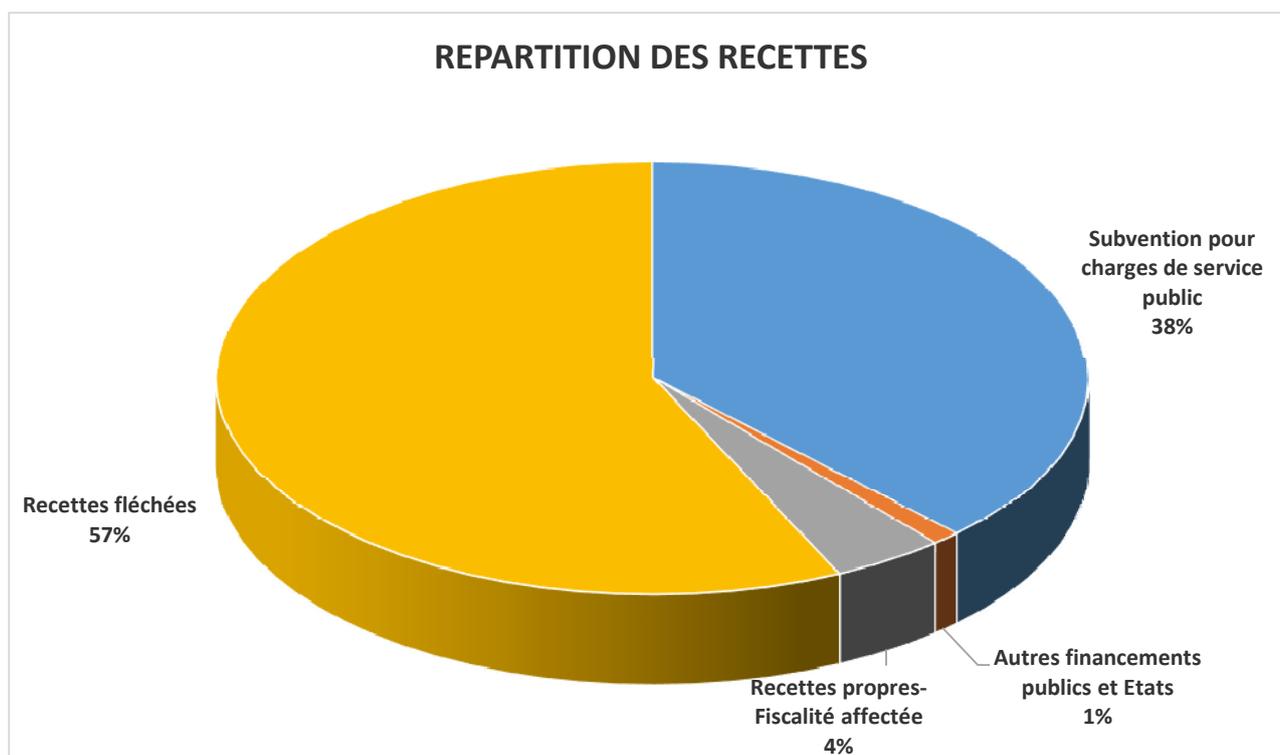
Année	Effectifs	Evolution n/n-1	SCSP
2012-2013	607	-	250.000€
2013-2014	719	+18%	1.100.000€
2014-2015	801	+11%	1.592.723€
2015-2016	1072	+34%	1.562.059€
2016-2017	1047	-2%	1.775.403€
2017-2018	1043	-	2.062.529€
2018-2019	986	-5%	2.167.692€
2019-2020	1170	+19%	2.345.600€
2020-2021	1260	+8%	2.459.623€
2021-2022	1265	+8%	3.288.248€
2022-2023	1265	0%	3.723.800€

La pré-notification 2023 de la subvention pour charge de service public n'est pas encore connue au moment de l'élaboration de ce budget. Ce budget est donc basé sur la notification intermédiaire de la subvention de fonctionnement de 3 723 800 € de l'exercice 2022.

Le montant global des recettes prévisionnelles pour l'exercice 2023 s'élève donc à **9 861 101 €**. (Tableau n°2). Elles représentent les encaissements prévus de l'exercice :

#### Evolution des ressources en :

RESSOURCES	2022/BR2	2023	Variation	%
Subvention SCSP	3 723 800,00	3 723 800,00	0,00	0,00%
Ressources propres	335 826,00	411 682,00	75 856,00	22,59%
Autres financements	631 742,00	102 580,00	-529 162,00	-83,76%
Recettes fléchées	2 432 900,00	5 623 039,00	3 190 139,00	131,12%
<b>TOTAL</b>	<b>7 124 268,00</b>	<b>9 861 101,00</b>	<b>2 736 833,00</b>	<b>38,42%</b>



Les recettes sont par principe globalisées et par exception fléchée (RRBO)

### ❖ Les recettes globalisées :

Les recettes globalisées sont évaluées à **4 238 062 €**.

La subvention de l'Etat attendue en 2023 atteint **3 723 800 €** au vu de la dernière notification intermédiaire de 2022 incluant la dotation spécifique de fonctionnement pour le Pôle PEPITE de 26 193 € et correspond à près de **38%** des ressources de l'établissement en tenant compte de tous les financements des projets obtenus par l'équipe du CUFR. En diminution au regard du précédent budget rectificatif (-453 206 € soit -11%)

Cette subvention pour charges de service public inclut :

- ✓ La traduction financière des supports d'emplois affectés au CUFR occupés par des agents contractuels et des vacances d'enseignement (cours complémentaires) pour un total de 1 784 913 € dont 2 880 € concerne la protection sociale complémentaire.
- ✓ Une dotation de fonctionnement de 1 495 473 € stable depuis plusieurs exercices, incluant la compensation des exonérations des droits d'inscription pour les étudiants boursiers.
- ✓ Une dotation de 443 414 € de masse salariale pour la réussite étudiante et les places supplémentaires.
- ✓ La mise en réserve de crédits par l'Etat qui constitue une moins-value pour l'établissement n'est plus notifiée à l'établissement.

D'autres financements sont inscrits au budget. Leurs montants s'élèvent au total à **102 580 €** correspond aux différentes subventions diverses.

Les ressources propres s'établissent à **411 682 €** en 2023 dont

- ✓ 248 412 € au titre de droits d'inscriptions (y compris les droits de master MEEF)
- ✓ 61 270 € droits perçus au titre des différents diplômes d'Université
- ✓ 73 750 € la contribution vie étudiante et de campus qui vient se substituer à des droits existants (FSDIE, contrôle médical) et qui génère également des ressources complémentaires
- ✓ 28 250 € recettes diverses (2 000 € taxe d'apprentissage, 5 000 € usagers Pôle culture)

### ❖ Les recettes fléchées :

Les recettes fléchées sont évaluées à **5 623 039 €**

Les recettes fléchées sont les recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur destinées à des dépenses explicitement identifiées potentiellement réalisées sur un exercice différent de leur encaissement. Elles visent les opérations pour lesquelles un suivi de financement et de l'utilisation de ce financement est nécessaire notamment vis-à-vis d'un bailleur de fonds.

Elles se décomposent comme suit :

1 376 728 € pour le financement de l'Etat fléché au titre de contrats de recherche dont le solde de subvention du plan de relance

**3 922 910 €** autres financements publics fléchés concernent :

- ✓ 3 projets : X-MEM, FABLAB, TANDEM
- ✓ 9 conventions et contrats de recherche (MAYMOBPRO – FUTURISKS – DYNALIT – AQUAMARINE - SYSTEMES LITTORAUX - PONTES DE TORTUES - RISQUES CYCLONE - TAAF N°2268)
- ✓ 1 opération immobilière de rénovation énergétique du CUFR
- ✓ 4 nouveaux contrats financés : ARS - MODSTAT – CHASSE - MAREE - ANSTAFIR

- ✓ 4 subventions spécifiques pour PEPITE - ECRI+ - Cordées de la réussite - Masterclass « Traversées »
- ✓ 3 subventions spécifiques pour le Pôle Culture (DRAC - DAC - FEBECS)

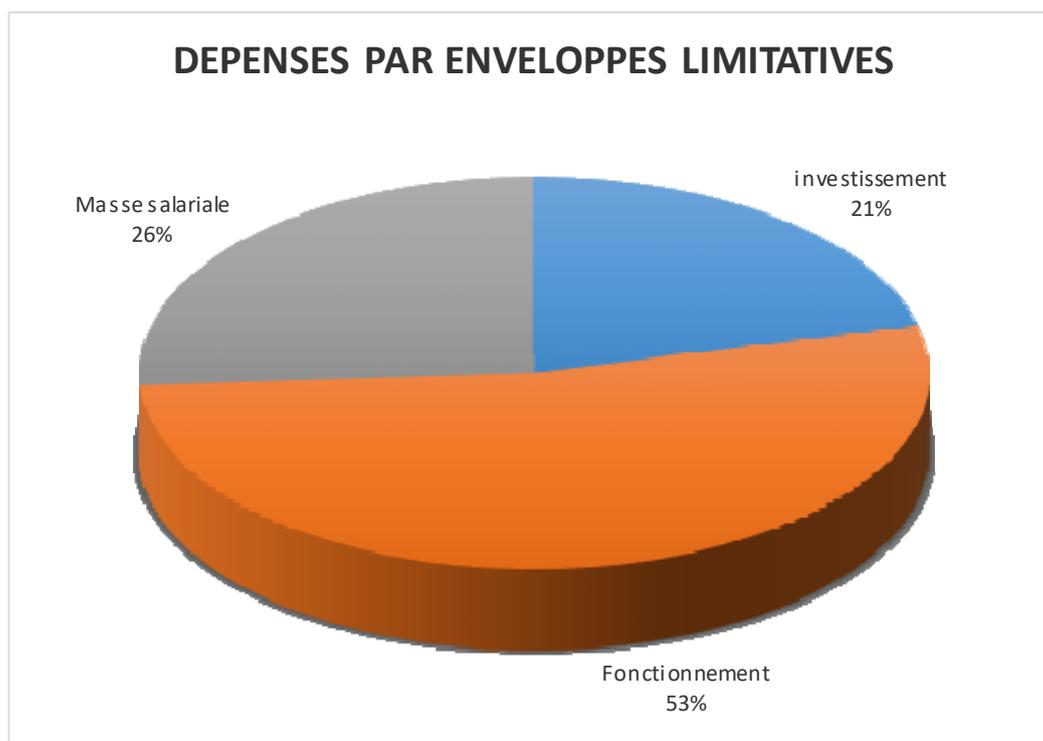
Ces conventions et contrats de recherche actifs en 2023 sont intégrés dans le tableau 9 des opérations pluriannuelles.

### III - LES DEPENSES

Le montant global des dépenses pour l'exercice 2023 s'élève à **9 839 663 €** en AE et **9 821 663 €** en CP.

Elles sont réparties en trois enveloppes limitatives (personnel, fonctionnement et investissement) :

- ✓ 1 864 023 € en AE et CP pour le personnel
- ✓ 4 494 759 € en AE et 4 474 759 € en CP pour le fonctionnement
- ✓ 3 480 881 € en AE et 3 480 881 € en CP pour l'investissement



#### - Masse salariale

L'article 3 du décret constitutif du CUFR précise que le centre dispose, pour l'accomplissement de ses missions, de personnels provenant de l'État, ce qui au demeurant est conforme à son statut d'établissement public à caractère administratif.

En conséquence, la masse salariale est censée être imputée en totalité sur le titre 2 du budget de l'Etat, le CUFR bénéficiant au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de **115** ETPT inscrits en loi de finances (tableau 1)

- 13 emplois budgétaires relèvent du titre 3, c'est-à-dire qu'ils sont rémunérés sur la subvention annuelle de fonctionnement et donc directement supportés par le budget propre du centre.
- 102 ETPT correspondent au plafond de titre T2. La paye de ces personnels du titre T2 est liquidée et payée par le Rectorat de Mayotte, en application de la convention cadre conclue en juin 2017.
- La masse salariale sur budget propre (titre 3) notifiée correspond au coût des emplois des agents contractuels et des interventions ponctuelles assurées par des vacataires (surveillance des examens et administration) et des vacataires d'enseignement. Elle est notifiée à hauteur de **2 224 327 €**. Cette masse salariale tient compte des dépenses liées aux cours complémentaires estimées à 400 000 € et 443 414 € au titre de réussite étudiante et places supplémentaires.

La masse salariale des agents titulaires (titre 2) représente environ 8,5M€ et est gérée par le Rectorat étant donné que le CUFR ne bénéficie pas des responsabilités et compétences élargies.

En plus de ces emplois, 20 autres emplois sont mis à disposition par d'autres établissements pour faire fonctionner les enseignements au CUFR, dont :

- 15 par le Rectorat de Mayotte
- 5 emplois par l'Université de La Réunion (UR) pour le département Sciences de l'éducation. Les dépenses pour les emplois font l'objet d'un remboursement par l'UR et ne sont pas intégrées dans le budget du CUFR.

Pour faciliter la gestion et le suivi de consommation de crédits les supports budgétaires de ces emplois sont affectés sur le centre de responsabilité de ressources humaines (CR945) excepté les contrats sur les ressources fléchées comme les contrats doctoraux. Cette centralisation permet une meilleure visibilité et donc une meilleure anticipation et un meilleur suivi.

Les coûts chargés annuels, compte tenu de la majoration de 40% étendue aux agents contractuels par la délibération n° 2017-36 du 26 septembre 2017, incluant une marge de précaution, sont ainsi fixés :

- ✓ 46.000 € pour un agent contractuel de catégorie A (MESRI : 46.210 €)
- ✓ 42.000 € pour un agent contractuel de catégorie B (MESRI : 36.609 €)
- ✓ 38.000 € pour un agent contractuel de catégorie C (MESRI : 30.424 €).

Les crédits ouverts en 2023 pour la masse salariale sur titre 3 s'élèvent à **1 864 023 €** en AE et CP.

Une enveloppe de 1 400 000 € sur la masse salariale notifiée est réservée pour les emplois sur titre 3 et les vacances. Une fongibilité asymétrique de 824 327 € est effectuée afin de redeploier une partie des crédits de la masse salariale notifiée sur le titre 3 pour abonder les crédits de fonctionnement et d'investissement.

Une enveloppe de 464 023 € est attribuée pour les emplois contractuels sous plafond 2 rémunérés par les ressources propres pour pallier les besoins temporaires du CUFR dans l'exercice de ses fonctions. Ces emplois sont financés par les conventions et contrats de recherche dont PEPITE et le projet X-MEM à hauteur de 216 000 €.

## - Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent **4 494 759 €** en AE et **4 476 759 €** en CP soit une hausse de 1 244 584 € en CP au regard de l'exercice précédent (3 232 175 € au BR2/2022). Cette hausse est expliquée par les dépenses financées par les projets.

L'évolution des effectifs à la fois étudiants et personnels entraîne inévitablement une augmentation des charges de fonctionnement.

- ✓ La part attribuée au titre de la licence s'élève à 515 320 € en AE et CP. Ce montant intègre les dépenses pour la mobilité étudiante financées par Erasmus+.
- ✓ La part financière des Masters demeure faible 67 500 € car il concerne uniquement le master MEEF qui bénéficie déjà du budget de l'Université de La Réunion.
- ✓ Les moyens de fonctionnement de la bibliothèque sont évalués à 41 150 €.
- ✓ Les crédits affectés à la recherche s'élèvent à 950 166 € en AE et CP. Ces crédits intégrés également les dépenses financées par de contrats de recherche.
- ✓ La part consacrée à la diffusion des savoirs représente 3 614 757 € en AE et CP. Elle représente le premier poste de dépenses et correspond à 37% du total des CP. Ces dépenses importantes correspondent aux dépenses financées par les différents projets (X-MEM, FABLAB et TANDEM)

L'immobilier constitue un poste de dépenses de fonctionnement important représentant 1 441 020 € en AE et en CP (1 226 755 € au BR2/2022), près de 15% du total des CP. Il se décompose selon les natures de dépenses suivantes dont :

- 512 000 € pour les contrats de maintenance, entretien, fluides, mise en sécurité et contrôles périodiques (260 028 € au BR2/2022).
- 150 000 € pour les petits travaux
- 177 000 € diverses dépenses (gardiennage, nettoyage, etc...)
- 599 000 € pour les dépenses de Pilotage (contrats, missions, communication,)

Les dépenses de pilotage représentent **2 886 000 €** en AE et CP (1 492 285 € au BR2/2022), et recouvrent la communication, les missions et réceptions, la formation des personnels pour la montée en compétence des agents, l'aide et la mise en place de l'action sociale en faveur des personnels, le système d'information et les dépenses de l'administration.

Au cours de l'année 2022-2023, le CUFR propose de mener différentes actions et consacre des moyens importants à la réussite des étudiants et au service des étudiants.

Les moyens alloués à la vie étudiante s'élèvent à 323 750 € en AE et CP ( 528 076 € au BR2/2022)

- les aides sociales et projets étudiants (ex FSDIE 72 125 € dont 50 000 € au titre de l'aide),
- les mesures en faveur des étudiants pour la réussite d'étudiante (9 687 €),
- la médecine de prévention (31 063 € dont 20 000 € au titre de mission handicap),
- l'aide à la restauration (90 000 €),
- les activités sportives (3 687 €),
- ainsi que les activités culturelles gérées par le pôle culture (184 094 €).

## - Investissement :

Le programme pluriannuel d'investissement (PPI) est en cours d'élaboration pour les opérations immobilières d'extension afin de garantir la soutenabilité budgétaire exigée par son exécution. L'opération immobilière relative à l'extension 1 prévue sur le SDDIA sera financée par des financements externes notamment par le Contrat de convergence et de transformation de Mayotte (2019-2022), qui a remplacé le Contrat de plan État-Région.

Un projet d'extension immobilière sur le site actuel piloté par le Rectorat est en cours de réalisation. Il est financé à hauteur de 6.646 millions d'euros dans le cadre du Contrat de convergence. Ce budget attribué au CUFR doit impérativement être engagé avant 2022. Les travaux doivent donc être engagés avant cette date.

En 2023, vont commencer les premiers travaux financés par le Contrat de convergence.

Dans le cadre de la concrétisation du SDDIA et des futures extensions, le CUFR aura à prendre en charge la maîtrise d'ouvrage ce qui impliquera le renforcement des équipes.

Pour les bâtiments existants, les travaux d'entretien pour l'année 2023 seront effectués en fonction des moyens du CUFR et le fonds de roulement disponible au vu de l'exécution de l'exercice 2022.

Ces investissements seront complétés par d'autres travaux mais aussi au regard des besoins et de la pertinence des projets dans le cadre des petits travaux.

L'enveloppe de crédits d'investissement pour 2023 s'élève **3 480 881 €** en AE et CP (**1 225 952,39 €** au BR2/2022 et **2 609 479,29 €** de CP au BR2/2022) dont:

- 254 000 € pour les travaux et la maintenance des bâtiments gérés par le service Patrimoine (plusieurs travaux ont été effectués sur 2022)
- sont inclus dans les AE et CP les dépenses des projets :
  - 527 734 € pour les dépenses de X-MEM
  - 766 482 € pour les dépenses de FABLAB
  - 1 029 100 € pour les dépenses de TANDEM

Compte tenu de l'obsolescence des équipements informatiques, le CUFR a décidé de poursuivre la modernisation du système d'information afin d'améliorer l'environnement et les conditions de travail de chacun en développant la dématérialisation des processus métiers, les outils partagés et en mettant en place de nouvelles infrastructures. Un schéma directeur du numérique est en cours d'élaboration.

Cette démarche est indispensable au développement des infrastructures numériques avec une vigilance accrue sur la sécurité informatique.

## **IV – LA SITUATION PATRIMONIALE :**

La comptabilité patrimoniale complète la comptabilité budgétaire en regroupant l'intégralité des charges et produits calculés sans impact budgétaire (charges non décaissables et produits non encaissables, CAP, CCA, PCA, PAR...) (tableau 6)

### **Chiffres de prévision 2023**

Le budget initial fait ressortir :

- un solde budgétaire excédentaire de 39 439 €
- un abondement de la trésorerie de 39 439 €
- un résultat patrimonial positif de 3 071 120 €
- une capacité d'autofinancement de 3 521 120 €
- un abondement sur fonds de roulement de 40 239 €

Le solde budgétaire excédentaire de 39 439 € est rappelé dans le tableau 2. C'est le résultat des encaissements et les décaissements.

### **Equilibre financier et variation de trésorerie :**

Le tableau n°4 d'équilibre financier reprend le solde pour le besoins de financement. Ce solde est complété par des opérations non budgétaires comme les encaissements et décaissements pour le compte de tiers pour déterminer la variation de trésorerie envisagée pour financer ce besoin.

Au CUFR, sont gérés pour compte de tiers

- ✓ les salaires des personnels mis à disposition par l'Université de La Réunion (262 360 €)
- ✓ les aides à la mobilité internationale de 19 000 €

Sur le tableau de trésorerie (tableau 7), le solde des disponibilités au 01 janvier 2022 est estimé à 1 798 703 € (niveau final du BR3 2022). Il a augmenté de 39 439 € pendant l'exercice (décalage entre l'encaissement et le décaissement) pour atteindre **1 838 142 €** au 31 décembre 2023.

Le résultat prévisionnel constaté selon les règles régissant la comptabilité générale marque un bénéfice de 3 071 120 € (Tableau n°6). Ce résultat, en plus des autorisations budgétaires, intègre les charges et produits sans impact sur le solde budgétaire comme les amortissements et les provisions en prenant en compte la perte de valeur des immobilisations ou les risques susceptibles d'entraîner ultérieurement des décaissements forme la capacité de financement à hauteur de **3 521 120 €**

La Capacité d'autofinancement d'un montant de 3 521 120 € générée par le résultat patrimonial positif et la dotation aux amortissements vient financer les besoins d'investissement prévus à hauteur de 3 480 881 €.

La CAF a financé intégralement les besoins en investissement qui a dégagé un solde qui vient abonder le fonds de roulement correspondant à la différence soit 40 239 €.

A partir de la comptabilité patrimoniale (tableau 6) est calculé le niveau de fonds de roulement.

Afin d'apprécier la soutenabilité budgétaire globale, des éléments complémentaires sont apportés à la connaissance de l'organe délibérant :

- le niveau du fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2023 est estimé à **955 820 €** (915 581€ au BR2/2022) (calculé selon la règle du dernier FR voté au BR2 de 915 581€ auquel est ajoutée la variation de FR, un abondement de 40 239 €).

Il représente **54 jours** de fonctionnement (1 jour de dépenses représente 17 616 €)

- le niveau final de trésorerie évalué à **1 838 142 €** à la fin de l'exercice 2023 permet de faire face aux décaissements tout au long de l'année.

Il représente **104 jours** de fonctionnement

### **V – ANNEXES :**

- 1- Arborescence budgétaire
- 2- Liste de contrats de recherche
- 3- Indicateurs financiers de 2012-2023

Le Directeur du Centre Universitaire de Mayotte



**ARBORESCENCE BUDGETAIRE 2023**

UNITE BUDGETAIRE	DESCRIPTIF	CENTRE DE RESPONSABILITE	RESPONSABLE DES CREDITS	CORRESPONDANCE 2021/2022
900- FORMATION	toutes les dépenses se rattachant directement à l'activité d'enseignement (hors formation continue)	901-FORMATION DEG	responsable du département DEG	CR DEG hors recherche et DU VRR
		9021-FORMATION LSH-LETTRES MODERNES	responsable du département LM	CR LSH Hors recherche
		9021-FORMATION LSH-GEOGRAPHIE	responsable du département GEO	CR LSH Hors recherche
		903-FORMATION ST	responsable du département ST	CR ST hors recherche
		904-FORMATION SE	responsable du département SE	CR SE
		905-FORMATION DU PAREO	responsable du département PAREO	DU PAREO
		906-ERASMUS+	responsable mobilité étudiants	CR Erasmus+
910- FORMATION CONTINUE	toutes les dépenses rattachant directement à l'activité de formation continue (autofinancée)	911- FORMATION CONTINUE	responsable de formation DU VRR	DU VRR- Valeur République et Religions
		912- FORMATION CONTINUE	responsable de formation DU SLC	DU SLC -Société, Langues et Cultures de Mayotte
		913- FORMATION CONTINUE	responsable de formation DU DIGICOM	DU EIL- Enseigner l'Informatique au Lycée
		914- FORMATION CONTINUE	responsable de formation DU PSV	DU PSV-
		915- FORMATION CONTINUE	responsable de formation DU D2E	DU D2E- Diplôme Etudiant Entrepreneur
920- DOCUMENTATION	bibliothèque universitaire	920- DOCUMENTATION	responsable du CDU	CR CDU
930- RECHERCHE	toutes les dépenses se rattachant directement à l'activité de recherche et de valorisation scientifique	931- RECHERCHE DEG	responsable du département DEG	CR DEG Hors enseignement
		9321- RECHERCHE LSH-LETTRES MODERNES	responsable du département LM	CR LSH hors enseignement
		9322- RECHERCHE LSH-GEOGRAPHIE	responsable du département GEO	CR LSH hors enseignement
		933- RECHERCHE ST	responsable du département ST	CR ST hors enseignement
		934- RECHERCHE SE	responsable du département SE	CR SE hors enseignement
		935- RECHERCHE TRANSVERSALE	Président de la commission scientifique CS	CR CS hors enseignement
940- ADMINISTRATION	par défaut, toutes les dépenses qui ne peuvent être imputées sur les autres unités budgétaires (axe support)	941- IMMOBILIER	responsable logistique	CR Immobilier
		942- PILOTAGE	responsable Cellule de pilotage	CR Pilotage
		943- RESSOURCES INFORMATIQUE	directeur CRI	CR CRI
		944- RELATIONS INTERNATIONALES	chargé de mission aux relations internationales	CR CULT ET COOP hors pôle culturel
		945- RESSOURCES HUMAINES	responsable RH	PAYE et formation des personnels de l'établissement
950- VIE ETUDIANTE	toutes les dépenses qui concourent directement à l'amélioration du cadre de vie étudiant	951- FSDIE	responsable de la scolarité et de la vie étudiante	aucune
		952- RESTAURANT UNIVERSITAIRE	responsable de la scolarité et de la vie étudiante	CR REST UNIV
		953- POLE CULTURE	responsable du pôle culture	CR CULT ET COOP hors relations internationales
		954- REUSSITE ETUDIANTE	responsable du pôle réussite étudiante	CR Pôle réussite
		955- MEDECINE PREVENTIVE	responsable de la scolarité et de la vie étudiante	CR Médecine préventive
		956- SUAPS	responsable de la scolarité et de la vie étudiante	CR Suaps
		957- SCOLARITE	responsable de la scolarité et de la vie étudiante	CR Suaps
		958- PIX	responsable PIX	CR 904
960- PEPITE	PEPITE	960- PEPITE	responsable PEPITE	CR Pepite
970- IREMIS	IREMIS	970- IREMIS	responsable IREMIS	CR Iremis
980- LANSAD	LANSAD	980- LANSAD	responsable LANSAD	CR Lansad
990- PROJETS	X-MEM	991- X-MEM	responsable X-MEM	CR 934
	FABLAB	992-FABLAB	responsable FABLAB	xx
	TANDEM	993-TANDEM	responsable TANDEM	xx

## LISTES DES OPERATIONS ACTIVES 2023

Numéro d'opération	Libellé	Description	Partenaire principal	Autres partenaires	Prise en compte dans les tableaux budgétaires		Mode de gestion	Date début	Date fin	Durée (jours)	Date validation financière	Date signature	Montant budgétaire opération	Montant global TTC
					Opération	fléchée								
OPE-2019-0007	CVEC CR951 OEUVRES U	REPARTITION DE LA CONTRIBU	CUFR MAYOTTE	CNOUS	Oui	Non	A l'avancement	19/09/2019	30/12/2023	1563	18/09/2019	18/09/2019	118 477,70	118 477,70
OPE-2019-0008	CVEC CR 953 POLE CULTI	REPARTITION DE LA CONTRIBU	CUFR MAYOTTE	CNOUS	Oui	Non	A l'avancement	19/09/2019	30/12/2023	1563	18/09/2019	10/05/2019	125 107,28	125 107,28
OPE-2019-0009	CVEC CR 954 REUSSITE E	REPARTITION DE LA CONTRIBU	CUFR MAYOTTE	CNOUS	Oui	Non	A l'avancement	19/09/2019	30/07/2025	2140	18/09/2019	18/09/2019	21 078,48	21 078,48
OPE-2019-0010	CVEC CR 955 MEDECINE H	REPARTITION DE LA CONTRIBU	CUFR MAYOTTE	CNOUS	Oui	Non	A l'avancement	19/09/2019	30/12/2023	1563	18/09/2019	18/09/2019	51 955,50	51 955,50
OPE-2019-0011	CVEC CR 956 SUAPS	REPARTITION DE LA CONTRIBU	CUFR MAYOTTE	CNOUS	Oui	Non	A l'avancement	19/09/2019	30/12/2023	1563	18/09/2019	18/09/2019	17 724,88	17 724,88
OPE-2019-0019	DJSCS	Subvention des activités culturell	CUFR MAYOTTE	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURE	Oui	Non	A l'avancement	31/12/2019	30/12/2022	1094	31/12/2019	31/12/2019	90 000,00	90 000,00
OPE-2020-0004	DYNALIT	SNO-DYNALIT-FONDS OUTRE-M	CUFR MAYOTTE	CNRS SCTD UMR 6538-0925	Oui	Oui	Sans incidence	29/02/2020	30/12/2022	1034	06/10/2020	06/10/2020	5 900,00	5 900,00
OPE-2020-0006	ANR-17-NCUN-0015 ECRI	ANR-17-NCUN-0015 ECRI +	CUFR MAYOTTE	UNIVERSITE DE STRASBOURD (UNIS	Oui	Oui	A l'avancement	31/03/2018	30/03/2028	3650	13/10/2020	13/10/2020	43 740,00	43 740,00
OPE-2020-0007	DAC Mayotte	DIRECTION DES AFFAIRES CUI	CUFR MAYOTTE	DIRECTION DES AFFAIRES CULTURE	Oui	Oui	A l'avancement	27/10/2020	26/10/2023	1093	26/10/2020	26/10/2020	68 400,00	68 400,00
OPE-2020-0008	RISQUE CYCLONIQUE	PROJET RISQUE CYCLONIQUE	CUFR MAYOTTE	DEAL MAYOTTE	Oui	Oui	A l'avancement	31/08/2021	30/12/2023	851	26/10/2020	26/10/2020	111 450,00	111 450,00
OPE-2020-0009	MAYSYPONGE	PROJET MAYSYPONGE	ASSOCIATION MAYOT	CUFR MAYOTTE	Oui	Oui	A l'avancement	31/08/2020	12/01/2022	498	26/10/2020	26/10/2020	39 274,89	39 274,89
OPE-2020-0010	CRABMAYO	CRABMAYO / ANSES ( Agence r	CUFR MAYOTTE	AGENCE NATIONALE DE SECURITE S	Oui	Oui	A l'avancement	15/11/2020	14/11/2023	1093	15/11/2020	15/11/2020	199 414,00	199 414,00
OPE-2021-0001	PLAN DE RELANCE	Rénovation thermique des bâtime	MINISTERE ENSEIG	CUFR MAYOTTE	Oui	Oui	A l'avancement	31/12/2020	30/12/2023	1094	22/12/2020	22/12/2020	3 639 529,00	3 639 529,00
OPE-2021-0002	ARS	Mettre en place des projets de re	AGENCE REGIONALE	CUFR MAYOTTE	Oui	Non	A l'avancement	31/12/2020	30/11/2022	699	25/11/2020	25/11/2020	79 100,00	79 100,00
OPE-2021-0003	OFB Thèse TEREBRALIA	étude de l'écologie de Terebralia	CUFR MAYOTTE	OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERS	Oui	Oui	A l'avancement	31/12/2020	30/07/2024	1307	31/12/2020	31/12/2020	74 008,75	74 008,75
OPE-2021-0004	EPODIC	Implication des assemblages d'ép	DEAL MAYOTTE	CUFR MAYOTTE	Oui	Oui	A l'avancement	30/09/2021	30/12/2022	456	30/09/2021	13/09/2021	29 724,00	29 724,00
OPE-2021-0005	DU PRATIQUES DU SPECI	Initier les étudiants aux pratiques	DIRECTION DES AFFA	DJSCS MAYOTTE - LA PREFECTURE	Oui	Oui	A l'avancement	31/12/2021	30/07/2024	942	16/11/2021	16/11/2021	112 168,80	112 168,80
OPE-2021-0006	PROJET X-MEM	Démonstrateurs numériques dans	CUFR MAYOTTE	AGENCE NATIONALE DE LA RECHER	Oui	Oui	A l'avancement	02/01/2022	30/12/2024	1093	14/11/2021	14/11/2021	3 163 632,00	3 163 632,00
OPE-2022-0012	FABLAB	REACT-EU-AAP2021 NUMÉRIQI	CUFR MAYOTTE	GIP EUROPE A MAYOTTE	Oui	Oui	A l'avancement	13/11/2022	30/12/2023	413	12/11/2022	12/11/2022	873 074,00	873 074,00
OPE-2022-0013	TANDEM	AAP-REACT-EU-NUMERIQUE-T	CUFR MAYOTTE	GIP EUROPE A MAYOTTE	Oui	Oui	A l'avancement	13/11/2022	30/12/2023	413	12/11/2022	12/11/2022	1 441 952,00	1 441 952,00
OPE-2020-0001	PONTES DE TORTUES	DYNAMIQUE DES PLAGES ET S	OFFICE FRANCAIS DE	CUFR MAYOTTE - DEAL MAYOTTE	Oui	Oui	A l'avancement	31/08/2020	30/08/2023	1093	31/08/2020	31/08/2020	146 615,00	146 615,00
OPE-2022-0002	ETUDE D'IMPACT "TAAF"	Étude d'impact sur l'épandage ex	TAAF	CUFR MAYOTTE	Oui	Oui	A l'avancement	15/02/2022	14/02/2024	729	15/02/2022	15/02/2022	20 713,60	20 713,60
OPE-2022-0003	CONVENTION TAAF N° 226	Étude d'impact d'un épandage ex	CUFR MAYOTTE	TAAF	Oui	Oui	A l'avancement	15/02/2022	14/02/2024	729	16/02/2022	16/02/2022	20 713,60	20 713,60
OPE-2022-0004	CORDEES DE LA REUSSITE 2022		CUFR MAYOTTE	RECTORAT DE MAYOTTE	Oui	Oui	A l'avancement	26/07/2022	25/07/2023	364	31/05/2022	31/05/2022	4 000,00	4 000,00
OPE-2022-0005	MASTERCLASS "TRAVERSEES"		CUFR MAYOTTE	LA PREFECTURE DE MAYOTTE	Oui	Oui	A l'avancement	26/07/2022	25/07/2023	364	25/07/2022	25/07/2022	36 900,00	36 900,00
OPE-2022-0007	PROJET MODSTAT	Surveillance du moustique	CUFR MAYOTTE	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Oui	Oui	A l'avancement	27/05/2022	31/10/2023	522	08/11/2022	08/11/2022	50 000,00	50 000,00
OPE-2022-0008	CHASSE-MAREE	ARS MAYOTTE 2022 N°58	AGENCE REGIONALE	CUFR MAYOTTE - CHU DE LILLE - PO	Oui	Oui	A l'avancement	31/08/2022	30/03/2024	577	08/11/2022	08/11/2022	369 350,00	369 350,00
OPE-2022-0009	ARS CONVENTION N°002/2022		CUFR MAYOTTE	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Oui	Oui	A l'avancement	16/02/2022	30/03/2023	407	08/11/2022	08/11/2022	12 500,00	12 500,00
OPE-2022-0010	PROJET ANSTAFIR	ARS MAYOTTE /2022	CUFR MAYOTTE	AGENCE REGIONALE DE SANTE	Oui	Oui	A l'avancement	07/06/2022	29/06/2023	387	08/11/2022	08/11/2022	5 500,00	5 500,00
OPE-2022-0011	FUTURISKS		CUFR MAYOTTE	AGENCE NATIONALE DE LA RECHER	Oui	Oui	A l'avancement	12/11/2022	30/12/2023	413	12/11/2022	12/11/2022	6 000,00	6 000,00
OPE-2020-0002	SYSTEMES LITTORAUX D	THÈSE: NOUVELLES DYNAMIQ	DEAL MAYOTTE	CUFR MAYOTTE	Oui	Oui		31/08/2020	29/09/2023	1123	31/08/2020	14/07/2020	138 015,24	138 015,24
OPE-2020-0003	PEPITE Mayotte	Pôle Étudiants Pour l'Innovation	CONSEIL DEPARTEME	CUFR MAYOTTE - MINISTERE ENSEIG	Oui	Oui	A l'avancement	30/09/2020	30/09/2023	1094	23/09/2020	23/09/2020	230 030,00	230 030,00
OPE-2021-0007	CVEC POLE CULTURE		CUFR MAYOTTE	CNOUS	Oui	Non	A l'avancement	31/12/2021	30/12/2024	1095	18/11/2021	18/11/2021	101 400,00	101 400,00
OPE-2022-0001	MayMobPro	Soutenir l'inclusion sociale et prof	CUFR MAYOTTE	FIRAH	Oui	Oui	A l'avancement	28/02/2022	30/12/2023	670	31/01/2022	31/01/2022	185 491,00	185 491,00

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020/BR3	2021/BR2	2022	2022/BR2	2023
<b>PRODUITS</b>	300 379,01	1 826 611,40	1 661 745,68	1 786 154,35	1 987 053,90	2 533 452,06	3 141 786,63	3 068 635,85	3 548 175,26	4 446 337,98	6 667 354,17	7 124 268,00	9 861 901,00
<b>CHARGES</b>	125 060,85	723 652,10	954 164,19	1 458 867,98	1 721 521,95	2 220 238,97	2 204 216,42	2 507 761,19	3 487 646,18	4 423 381,52	4 140 356,50	4 647 090,00	6 790 782,00
<b>RESULTAT</b>	175 318,16	1 102 959,30	707 581,49	327 286,37	265 531,95	313 213,09	937 570,21	560 874,66	60 529,08	22 956,46	2 526 997,67	2 477 178,00	3 071 120,00
<b>DAP</b>	0,00	9 708,07	57 457,60	107 092,84	135 641,13	226 503,43	267 121,44	297 680,87	350 000,00	400 000,00	400 000,00	431 984,00	450 000,00
<b>CAF</b>	175 318,16	1 112 667,37	765 039,09	434 379,21	401 173,08	539 716,52	1 204 691,65	858 555,53	410 529,08	422 956,46	2 926 997,67	2 914 393,00	3 521 120,00
<b>RESSOURCES</b>	175 318,16	1 112 667,37	765 039,09	434 379,21	401 173,08	539 716,52	1 204 691,65	858 555,53	410 529,08	422 956,46	2 926 997,67	2 914 393,00	3 521 120,00
<b>EMPLOIS</b>	0,00	186 593,89	398 707,04	363 518,16	302 893,16	619 280,54	1 462 863,50	1 008 432,32	1 051 445,00	1 459 744,81	2 445 256,80	2 570 037,00	3 480 881,00
<b>VARIATION FDR</b>	175 318,16	926 073,48	366 332,05	70 861,05	98 279,92	-79 564,02	-258 171,85	-149 876,79	-640 915,92	-1 036 788,35	481 740,87	344 356,00	40 239,00
<b>FRNG</b>	175 318,16	1 101 391,64	1 467 723,69	1 538 584,74	1 636 864,66	1 557 300,64	1 337 697,89	1 187 821,10	546 905,18	157 815,65	1 676 345,00	915 581,00	955 820,00
<b>BFR</b>	0,00	9 708,07	-419 326,56	-39 374,31	194 005,57	326 115,60	-57 754,84	-457 588,92	-409 482,75	765 796,74	529 039,07	-883 122,00	-882 322,00
<b>TRESORERIE</b>	175 318,16	1 091 683,57	1 887 050,25	1 577 959,05	1 442 859,09	1 231 185,04	1 395 452,73	1 645 410,02	956 387,93	736 597,10	665 564,93	1 798 703,00	1 838 142,00
<b>Δ TRESORERIE</b>	175 318,16	916 365,41	795 366,68	-309 091,20	-135 099,96	-211 674,05	164 267,69	249 957,29	-689 022,09	-219 790,83	-71 032,17	-401 866,00	39 439,00

COMPTABILITE BUDGETAIRE GBCP									
<b>RECETTES</b>	1 960 554,08	2 280 590,86	3 126 308,72	2 751 673,73	3 848 591,30	3 701 505,64	6 410 784,17	7 124 268,00	9 861 101,00
<b>AUTORISATIONS D'ENGAGEMENTS</b>	1 999 625,62	3 146 336,45	3 808 614,66	3 116 118,93	3 978 491,92	3 360 296,47	4 181 133,94	5 439 184,00	9 839 663,00
<b>CREDITS DE PAIEMENT</b>	1 844 772,41	2 580 439,36	3 167 129,91	2 744 039,25	4 529 781,39	3 921 296,47	6 174 026,50	7 243 687,00	9 821 663,00
<b>RESTES A PAYER</b>	154 853,21	565 897,09	641 484,75	372 079,68	-551 289,47	-561 000,00	1 192 892,56	-1 804 503,00	18 000,00
<b>SOLDE BUDGETAIRE</b>	115 781,67	-299 848,50	-40 821,19	7 634,48	-681 190,09	-219 790,83	236 757,67	-119 419,00	39 439,00

**2012 à 2019** : données issues des comptes financiers adoptés par le conseil d'administration du CUFR

**2020** : prévisions inscrites au BR3 2020 soumis au vote le 23/11/2020 par le conseil d'administration du CUFR

**2022** : prévisions inscrites au BI 2022 et BR2 2022 soumis au vote par le conseil d'administration du CUFR

**2023** : prévisions inscrites au BI 2023 soumis au vote par le conseil d'administration du CUFR



# BUDGET INITIAL 2023

**TABLEAU 1- BUDGET INITIAL 2023 - CUFM Mayotte**  
Autorisations d'emplois

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	115	12	127

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) :

115
-----

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>115</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>127</b>	<b>0</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>83</b>	<b>0</b>			<b>83</b>	<b>0</b>
* Titulaires État	88	0			88	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>0</b>
* Contractuels de droit public	32	0		0	32	0
δCDI	4	0			4	0
δCDD	28	0	12	0	40	0
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
δCDI	0	0			0	0
δCDD	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						<b>0</b>

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)  
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)  
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )</b>	<b>20</b>	<b>0</b>
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>20</b>	<b>0</b>

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

\* Données RH

## AUTORISATIONS BUDGETAIRES - BUDGET INITIAL 2023 CUFR Mayotte

**Date : 13-11-2022**  
**Etablissement**  
**Taux**  
**Nature**

CUFR  
 1  
 \*

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses					Recettes		
	AE		CP		Recettes		
	BR - 2/2022	BI - 2023	BR - 2/2022	BI - 2023	BR - 2/2022	BI - 2023	
<b>Personnel</b>	1 414 915	1 864 023	1 414 915	1 864 023	<b>4 691 368</b>	<b>4 238 062</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS</i>	0	0	0	0	3 723 800	3 723 800	Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>					0	0	Autres financements de l'Etat
<b>Fonctionnement</b>	2 798 316	4 494 759	3 232 175	4 476 759	124 459	73 750	Fiscalité affectée
<i>Dont AE = CP</i>	1 883 970	3 321 962	1 883 970	3 321 962	631 742	102 580	Autres financements publics
<i>Dont AE &lt;&gt; CP</i>	914 346	1 172 797	1 348 205	1 154 797	211 367	337 932	Recettes propres
<b>Investissement</b>	1 225 952	3 480 881	2 596 597	3 480 881	<b>2 432 900</b>	<b>5 623 039</b>	<b>Recettes fléchées **</b>
<i>Dont AE = CP</i>	312 090	738 565	312 090	738 565	1 952 685	1 376 728	Financements de l'Etat fléchés
<i>Dont AE &lt;&gt; CP</i>	913 862	2 742 316	2 284 507	2 742 316	441 707	3 922 910	Autres financements publics fléchés
					38 508	323 402	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	5 439 184	9 839 663	7 243 687	9 821 663	<b>7 124 268</b>	<b>9 861 101</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>Solde budgétaire - Excédent</b>			<b>39 439</b>		<b>119 419</b>	<b>-</b>	<b>Déficit - Solde budgétaire</b>

\* Chaque enveloppe peut être détaillée en fonction des besoins des organismes.

\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**DEPENSES PAR DESTINATIONS - BUDGET INITIAL 2023**  
CUFR Mayotte

Date : 13-11-2022  
Etablissement  
Taux  
Nature

CUFR  
1  
\*

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Budget	Dépenses de l'organisme								
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total		
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
<b>Formation initiale et continue</b>	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>	<b>568 820</b>	<b>568 820</b>	<b>9 500</b>	<b>9 500</b>	<b>582 820</b>	<b>582 820</b>	= D101+D102+D103
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	4 500	4 500	507 820	507 820	3 000	3 000	515 320	515 320	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	0	0	61 000	61 000	6 500	6 500	67 500	67 500	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	0	0	0	0	0	0	0	0	
D105 - Bibliothèques et documentation	0	0	41 150	41 150	0	0	41 150	41 150	
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	91 872	91 872	242 660	242 660	2 600	2 600	337 132	337 132	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	0	0	28 111	28 111	3 000	3 000	31 111	31 111	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	0	0	0	0	0	0	0	0	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	0	0	0	0	0	0	0	0	
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	0	0	4 143	4 143	0	0	4 143	4 143	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	78 501	78 501	312 445	312 445	37 000	37 000	427 946	427 946	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	45 334	45 334	104 500	104 500	0	0	149 834	149 834	
D113 - Diffusion des savoirs et musées	243 816	243 816	943 625	943 625	2 427 316	2 427 316	3 614 757	3 614 757	
D114 - Immobilier	0	0	701 555	701 555	739 465	739 465	1 441 020	1 441 020	
D115 - Pilotage et support	1 400 000	1 400 000	1 224 000	1 224 000	262 000	262 000	2 886 000	2 886 000	
<b>Étudiants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>323 750</b>	<b>305 750</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>323 750</b>	<b>305 750</b>	=D201+D202+D203
D201 - Aides directes aux étudiants	0	0	162 125	162 125	0	0	162 125	162 125	
D202 - Aides indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	0	0	161 625	143 625	0	0	161 625	143 625	
<b>Total</b>	<b>1 864 023</b>	<b>1 864 023</b>	<b>4 494 759</b>	<b>4 476 759</b>	<b>3 480 881</b>	<b>3 480 881</b>	<b>9 839 663</b>	<b>9 821 663</b>	

**SOLDE BUDGETAIRE (excédent) 39 438,51**

## RECETTES PAR ORIGINES

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Budget	Recettes de l'organisme								Total
	Subvention pour charges de service public	Recettes globalisées			Recettes propres	Recettes fléchées		Recettes propres fléchées	
		Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics		Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés		
Subvention pour charges de service public	3 723 800	0	0	0	0	0	0	0	3 723 800
Droits d'inscription	0	0	0	0	261 932	0	0	0	261 932
Formation continue, diplômes propres et VAE	0	0	0	0	28 900	0	0	0	28 900
Taxe d'apprentissage	0	0	0	0	0	0	0	2 000	2 000
Contrats et prestations de recherche hors ANR	0	0	0	50 000	0	0	12 000	0	62 000
Valorisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ANR investissements d'avenir	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ANR hors investissements d'avenir	0	0	0	0	0	0	1 090 521	0	1 090 521
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	0	0	0	0	0	0	2 315 026	309 402	2 624 428
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	0	0	0	52 580	20 850	1 372 585	376 719	0	1 822 734
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	0	0	0	0	0	0	78 644	0	78 644
Autres recettes	0	0	73 750	0	26 250	4 143	50 000	12 000	166 143
<b>Total</b>	<b>3 723 800</b>	<b>0</b>	<b>73 750</b>	<b>102 580</b>	<b>337 932</b>	<b>1 376 728</b>	<b>3 922 910</b>	<b>323 402</b>	<b>9 861 101</b>

<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>	<b>-</b>
-----------------------------------	----------

## EQUILIBRE FINANCIER - BUDGET INITIAL 2023 CUFR Mayotte

Date : 13-11-2022  
Etablissement  
Taux  
Nature

CUFR  
1  
\*

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
Besoins (utilisation des financements)	BR - 2/2022	BI - 2023	BR - 2/2022	BI - /2023	Financements (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) *	119 419			39 439	Solde budgétaire (excédent) *
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>			114 532		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>					<i>dont solde budgétaire FU</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ;					Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital) ;					Remboursements de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements					Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	281 360	281 360			Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)			281 360	281 360	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)</b>	<b>400 779</b>	<b>281 360</b>	<b>281 360</b>	<b>320 799</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>39 439</b>	<b>119 419</b>		<b>Variation de trésorerie</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>		889 563	680 218		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	278 352				<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
<b>TOTAL DES BESOINS</b>	<b>400 779</b>	<b>320 799</b>	<b>400 779</b>	<b>320 799</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS</b>

\* solde budgétaire à détailler pour chaque composante du budget de l'établissement

Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

\*\* Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

\*\*\* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

**Tableau 5 - Opérations pour le compte de tiers - BUDGET INITIAL 2023  
CUFR Mayotte**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements (c1)	Encaissements (c2)
	4671	AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONNALE MESRI	19 000	19 000
	46762	INSPE REUNION REMUNERATION PERS MAD	262 360	262 360
TVA encaissée	TVA encaissée			
TVA décaissée	TVA décaissée			
<b>TOTAL</b>			<b>281 360</b>	<b>281 360</b>

## SITUATION PATRIMONIALE - BUDGET INITIAL 2023 CUFR Mayotte

Date : 13-11-2022

Etablissement

Taux

Nature

CUFR

1

\*

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

#### Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BR - 2/2022	BI - 2023	PRODUITS	BR - 2/2022	BI - 2023
Personnel	1 414 915	1 864 023	Subventions de l'Etat	5 676 485	5 100 528
<i>dont charges de pensions civiles*</i>			Fiscalité affectée	124 459	73 750
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	3 232 175	4 926 759	Autres subventions	1 082 019	4 026 290
			Autres produits	241 305	661 334
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>4 647 090</b>	<b>6 790 782</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>7 124 268</b>	<b>9 861 901</b>
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 477 178	3 071 120	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)		
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>7 124 268</b>	<b>9 861 901</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>7 124 268</b>	<b>9 861 901</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

#### Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BR - 2/2022	BI - 2023
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>2 482 409</b>	<b>3 071 120</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	431 984	450 000
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés		
- produits de cession d'éléments d'actifs		
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice		
<b>= CAF ou IAF*</b>	<b>2 914 393</b>	<b>3 521 120</b>

\* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

#### État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constat

EMPLOIS	BR - 2/2022	BI - 2023	RESSOURCES	BR - 2/2022	BI - 2023
Insuffisance d'autofinancement*	-	-	Capacité d'autofinancement*	2 914 393	3 521 120
Investissements	2 570 037	3 480 881	Financement de l'actif par l'État	-	-
			Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	-	-
Remboursement des dettes financières	-	-	Autres ressources	-	-
			Augmentation des dettes financières	-	-
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>2 570 037</b>	<b>3 480 881</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>2 914 393</b>	<b>3 521 120</b>
<b>APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)</b>	<b>344 356</b>	<b>40 239</b>	<b>PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie	BR - 2/2022	BI - 2023
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	344 356	40 239
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	746 222	800
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	- 401 866	39 439
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	915 581	955 820
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 883 122	-882 322
Niveau de la TRÉSORERIE	1 798 703	1 838 142

\* : montant issu du tableau "équilibre financier"



**Tableau 8 - OPERATIONS LIEES AUX RECETTES FLECHEES - BUDGET INITIAL-2023**  
CUFR Mayotte

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	<2022	2022	2023	2024	>=2025	TOTAL
	Antérieures à N non dénouées	N-1	N	N+1	N+2 et suivantes	
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		<b>-226 626,48</b>	<b>-680 218,00</b>	<b>889 563,00</b>	<b>5 148,00</b>	
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>232 383,62</b>	<b>2 133 292,00</b>	<b>5 623 040</b>	<b>9 648,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>8 015 363,62</b>
Financements de l'Etat fléchés	16 000,00	1 665 585,00	1 376 728	4 824,00	0,00	3 063 137,00
Autres financements publics fléchés	125 383,62	404 807,00	3 922 910	0,00	18 000,00	4 471 100,62
Recettes propres fléchées	91 000,00	61 900,00	323 402	4 824,00	0,00	481 126,00
<b>Dépenses sur recettes fléchées (c)</b>	<b>459 010,10</b>	<b>2 813 510,00</b>	<b>4 733 477</b>	<b>4 500,00</b>	<b>18 000,00</b>	<b>8 028 497,10</b>
Personnel						
AE=CP	102 478,15	321 848,00	422 355	4 500,00	18 000,00	869 181,15
Fonctionnement et intervention						
AE	246 941,90	582 513,00	1 589 806	0,00	0,00	2 419 260,90
CP	162 583,85	658 606,00	1 589 806	0,00	0,00	2 410 995,85
Investissement						
AE	3 002 809,00	752 637,00	2 721 316,00	0,00	0,00	6 476 762,00
CP	193 948,10	1 833 056,00	2 721 316,00	0,00	0,00	4 748 320,10
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	<b>-226 626,48</b>	<b>-680 218,00</b>	<b>889 563</b>	<b>5 148,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-13 133,48</b>

*X repris au tableau "Equilibre financier" en (a) (tableau 4)*

**TABLEAU 9 - OPERATIONS PLURIANNUELLES - BUDGET INITIAL-2023**

**CUFR Mayotte**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**B - Recettes**

Opérations	Montant de l'opération/financement	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
			(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
OPE-2016-0005	120000,00	0,00	120000,00	55000,00	0,00	65000,00
OPE-2017-0001	33333,00	0,00	33333,00	0,00	0,00	33333,00
OPE-2017-0003	237290,00	0,00	237290,00	123009,00	0,00	114281,00
OPE-2017-0004	33335,00	0,00	33335,00	0,00	0,00	33335,00
OPE-2018-0003	30000,00	0,00	30000,00	12000,00	0,00	18000,00
OPE-2018-0004	33840,00	0,00	33840,00	27072,00	0,00	6768,00
OPE-2018-0006	56600,00	0,00	56600,00	56600,00	0,00	0,00
OPE-2018-0010	20800,00	0,00	20800,00	16000,00	0,00	4800,00
OPE-2019-0015	50000,00	0,00	50000,00	43467,00	0,00	6533,00
OPE-2019-0017	211695,00	0,00	211695,00	66550,00	0,00	145145,00
OPE-2020-0001	146615,00	0,00	146615,00	37900,00	16615,00	92100,00
OPE-2020-0002	138015,24	0,00	138015,24	7000,00	12000,00	119015,24
OPE-2020-0008	111450,00	0,00	111450,00	0,00	44580,00	66870,00
OPE-2020-0009	39274,89	0,00	39274,89	0,00	0,00	39274,89
OPE-2020-0010	199414,00	0,00	199414,00	66472,00	0,00	132942,00
OPE-2021-0002	79100,00	0,00	79100,00	0,00	0,00	79100,00
OPE-2021-0003	74008,75	0,00	74008,75	22202,62	29603,51	22202,62
OPE-2021-0004	29724,00	0,00	29724,00	13920,00	0,00	15804,00
OPE-2021-0006	2000000,00	0,00	2000000,00	0,00	1079697,00	920303,00
OPE-2022-0001	118644,00	0,00	118644,00	0,00	78644,00	40000,00
OPE-2022-0003	118644,00	0,00	118644,00	0,00	4142,72	114501,28
OPE-2022-0007	50000,00	0,00	50000,00	0,00	50000,00	0,00
OPE-2022-0008	117000,00	0,00	117000,00	0,00	117000,00	0,00
OPE-2022-0009	12500,00	0,00	12500,00	0,00	10000,00	2500,00
OPE-2022-0010	55000,00	0,00	55000,00	0,00	5500,00	49500,00
OPE-2022-0011	50000,00	0,00	50000,00	0,00	6000,00	44000,00
OPE-2022-0012	873074,00	0,00	873074,00	0,00	873074,00	0,00
OPE-2022-0013	1441952,00	0,00	1441952,00	0,00	1441952,00	0,00
<b>total contrats de recherche</b>	<b>6481308,88</b>	<b>0,00</b>	<b>6481308,88</b>	<b>426300,62</b>	<b>3768808,23</b>	<b>2286200,03</b>
OPE-2018-0002	15000,00	0,00	15000,00	15000,00	0,00	0,00
OPE-2019-0013	40000,00	0,00	40000,00	0,00	0,00	40000,00
OPE-2021-0005	112168,80	0,00	112168,80	0,00	0,00	112168,80
<b>total contrats de formation continue</b>	<b>167168,80</b>	<b>0,00</b>	<b>167168,80</b>	<b>15000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>152168,80</b>

<b>Total contrats d'enseignement</b>		0,00	0,00			<b>0,00</b>
OPE-2019-0003	150000,00	0,00	150000,00	150000,00	0,00	0,00
OPE-2021-0001	3245529,00	0,00	3245529,00	139500,00	1299585,00	1806444,00
<b>Total programmes pluriannuels d'investissement</b>	3395529,00	0,00	3395529,00	150000,00	1299585,00	<b>1945944,00</b>
OPE-2017-0002	68400,00	0,00	68400,00	38300,00	0,00	30100,00
OPE-2018-0008	63713,00	0,00	63713,00	11745,00	0,00	51968,00
OPE-2019-0007	96352,70	0,00	96352,70	25504,71	22125,00	48722,99
OPE-2019-0008	91290,28	0,00	91290,28	38257,11	33187,00	19846,17
OPE-2019-0009	21078,48	0,00	21078,48	4250,79	3687,00	13140,69
OPE-2019-0010	40892,00	0,00	40892,00	12752,38	11063,00	17076,62
OPE-2019-0011	14037,38	0,00	14037,38	4250,79	3687,00	6099,59
OPE-2019-0016	6000,00	0,00	6000,00	6000,00	0,00	0,00
OPE-2019-0018	41165,00	0,00	41165,00	41165,00	0,00	0,00
OPE-2019-0019	90000,00	0,00	90000,00	0,00	0,00	90000,00
OPE-2020-0003	230030,00	0,00	230030,00	10000,00	38280,00	181750,00
OPE-2020-0004	5900,00	0,00	5900,00	2200,00	0,00	3700,00
OPE-2020-0006	43740,00	0,00	43740,00	4824,00	4824,00	34092,00
OPE-2020-0007	68400,00	0,00	68400,00	22800,00	0,00	45600,00
OPE-2021-0007	101400,00	0,00	101400,00	0,00		101400,00
<b>Total autres contrats</b>	982398,84	0,00	982398,84	192225,78	116853,00	<b>673320,06</b>
<b>Total</b>	<b>11026405,52</b>	<b>0,00</b>	<b>11026405,52</b>	<b>783526,40</b>	<b>5185246,23</b>	<b>5057632,89</b>



## Tableau de Synthèse budgétaire et comptable en exécution (TSBCE)

			BI 2023	
<b>Niveaux initiaux</b>	<b>1</b>	Niveau initial de restes à payer	1 804 503,14	
	<b>2</b>	Niveau initial du fonds de roulement	915 581,00	
	<b>3</b>	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 883 122,00	
	<b>4</b>	Niveau initial de la trésorerie	1 798 703,00	
	<b>4a</b>	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	- 680 218,00	
	<b>4b</b>	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	2 478 921,00	
<b>Flux de l'année</b>	<b>5</b>	Autorisations d'engagement	9 839 663,00	
	<b>6</b>	Résultat patrimonial	3 071 120,00	
	<b>7</b>	Capacité d'autofinancement (CAF)	3 521 120,00	
	<b>8</b>	Variation du fonds de roulement	40 239,00	
	<b>9</b>	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées dans impact budgétaire	-	
	<b>10</b>	Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF		SENS -
		Variation des stocks		+/- -
		Charges sur créances irrécouvrables		- -
		Produits divers de gestion courante		+ -
	<b>11</b>	Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie		SENS 800,00
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs		+/- -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		+/- 800,00
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs		+/- -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours		+/- -
	<b>12</b>	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	39 439,00	
	<b>13</b>	Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-	
<b>14</b>	Variation de la trésorerie = 12 - 13	39 439,00		
<b>14a</b>	dont variation de la trésorerie fléchée	889 563,00		
<b>14b</b>	dont variation de la trésorerie non fléchée	- 850 124,00		
<b>15</b>	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	800,00		
<b>16</b>	Variation des restes à payer	-		
<b>Niveaux initiaux</b>	<b>17</b>	Niveau final de restes à payer	- 18 000,00	
	<b>18</b>	Niveau final du fonds de roulement	915 581,00	
	<b>19</b>	Niveau final du besoin en fonds de roulement	1 284 988,00	
	<b>20</b>	Niveau final de la trésorerie	1 838 142,00	
	<b>20a</b>	dont niveau final de la trésorerie fléchée	889 563,00	
	<b>20b</b>	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	948 579,00	

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale

## Synthèse des documents budgétaires CUFR Mayotte

Numéro du tableau	Intitulé du tableau	Soumission au CA
TB1	Tableau des emplois	Pour vote
TB2	Tableaux des autorisations budgétaires	Pour voté
TB3	Tableau des dépenses par destination et recettes par origine	pour information
TB4	Tableau d'équilibre financier	Pour vote
TB5	Tableau des opérations pour compte de tiers	Pour information
TB6	Tableau de Situation patrimoniale	Pour vote et information (bas du tableau)
TB7	Tableau de plan de Trésorerie	Pour information
TB8	Tableau des opérations liées aux recettes fléchées	Pour information
TB9	Tableau des opérations pluriannuelles	Pour information
TSBCE	Tableau de synthèse budgétaire et comptable	Pour information

  
**Aurélien SIRI**  
Le directeur  
Centre Universitaire de Mayotte

**TABLEAU 1- BUDGET INITIAL 2023 - CUFM Mayotte**  
Autorisations d'emplois

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	115	12	127

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) :

115
-----

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme \(décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme\) et des autres dépenses de personnel](#)

	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>115</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>127</b>	<b>0</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>83</b>	<b>0</b>			<b>83</b>	<b>0</b>
* Titulaires État	88	0			88	0
* Titulaires organisme (corps propre)	0	0			0	0
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>0</b>	<b>44</b>	<b>0</b>
* Contractuels de droit public	32	0		0	32	0
δCDI	4	0			4	0
δCDD	28	0	12	0	40	0
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	0	0	0	0	0	0
* Contractuels de droit privé	0	0	0	0	0	0
δCDI	0	0			0	0
δCDD	0	0	0	0	0	0
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						<b>0</b>

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité](#)  
(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES	
	ETPT **	Dépenses de personnel **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : [tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme](#)  
(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement ***
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )</b>	<b>20</b>	<b>0</b>
<b>7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME</b>	<b>20</b>	<b>0</b>

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

\* Données RH